

Annexe à la délibération du conseil municipal du 10/12/2018 de la commune de SELONCOURT

ELECTRICITE

Liste des Références d'Acheminement d'Electricité (RAE) de la commune SELONCOURT à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Nom installation	adresse	numéro RAE	Garantie d'origine (1)	Date d'entrée (2)
Salle polyvalente	Place Ambroise Croizat	30000640003487		01/01/2020
COSEC	Place Ambroise Croizat	30000640003375		01/01/2020

GAZ NATUREL

Liste des points de consommations et d'estimations (PCE) de gaz naturel de la commune de SELONCOURT à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche Comté.

Nom installation	adresse	Numéro PCE	Garantie d'origine (1)	Date d'entrée (2)

Note

⁽¹⁾ : Pour les garanties d'origine :

Les membres peuvent bénéficier d'une fourniture de gaz naturel et d'électricité dite « verte ». Dans ce cas, un surcoût leur est facturé par le fournisseur (à titre indicatif, le surcoût était entre 0,3 et 0,6 €HT/MWh pour l'électricité et entre 10 et 15 €HT/MWh pour le gaz naturel lors des précédents marchés). Ces garanties prouvent qu'une certaine quantité d'énergies renouvelables équivalant à leur consommation a bien été injectée sur le réseau.

Les membres qui souhaitent bénéficier de garanties d'origines peuvent s'engager, au stade de l'adhésion ou à chaque renouvellement de marché, à acheter des garanties d'origines. Les membres peuvent aussi choisir d'acquérir des garanties d'origine en cours d'exécution des marchés, toutefois, le prix de ses dernières en sera quelque peu dégradé. Si votre structure souhaite s'engager dès son adhésion à acheter des garanties d'origine, indiquez OUI sur les lignes correspondant aux contrats que vous souhaitez voir couverts par de l'énergie « verte ».

⁽²⁾ : Pour la date d'entrée :

- si votre contrat est déjà en **offre de marché** et arrive à échéance entre le 01/01/20 et le 31/12/22, indiquer la date de fin du contrat +1 jour
- si votre contrat est un **Tarif bleu**, indiquer la « date d'exécution », soit le 01/01/2020
- si le site n'est pas encore raccordé au réseau de distribution, indiquer la date prévisionnelle de raccordement.